



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19 h 30, le 2 octobre 2025,
en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et
forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre
Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère du district 1
Joël Paquin, conseiller district 2
François Bessette, conseiller district 3
Michel Charron, conseiller du district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Monsieur, Hugo Allaire, directeur général, est également présent,
ainsi qu'onze (11) citoyens.

Monsieur Michel St-Amour, conseiller du district 4, est absent lors
de la présente séance.

L'enregistrement de la présente séance du conseil sera déposé sur
le site Internet de la Municipalité.

En vertu du règlement municipal 823, adopté le 17 décembre
2024, monsieur le maire rappelle à l'audience présente que,
puisque la présente séance est enregistrée par la Municipalité et
déposée sur le site, il est interdit de filmer ou enregistrer cette
dernière. Les citoyens présents sont également captés par la
caméra et consentent donc à ce que l'enregistrement soit publié.

Monsieur le maire informe aussi les citoyens que le conseil
municipal se rendra disponible après l'assemblée pour discussion
pour une période de 30 minutes.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance
après constatation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

254-10-2025

Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est
unanimentement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
16 septembre 2025
4. Dépôt de la correspondance du mois de septembre 2025
5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

6. Dépôt des rapports mensuels des différents services municipaux
7. Suivi des dossiers du maire
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Approbation de la liste des déboursés effectués en septembre 2025 (chèques, prélèvements et salaires)
 - 8.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 2 octobre 2025 et autorisation de paiement
 - 8.3 Dépôt et adoption des états comparatifs
 - 8.4 Suspension d'un employé
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Régie intermunicipale de service incendie - adhésion
 - 9.2 Délégation de pouvoirs et application de certains règlements municipaux – Sécurité Mahikan inc.
10. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Octroi de contrat – entretien hivernal du secteur Crique-à-David
 - 10.2 Octroi de contrat – entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et du Bosquet-du-lac
 - 10.3 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin Tessier
 - 10.4 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin de la Croix
 - 10.5 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin des Plages et des 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e rues des Plages
 - 10.6 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin des Trembles
 - 10.7 Octroi de contrat – entretien hivernal des chemins du secteur du lac Gauthier (Zec des Nymphes)
 - 10.8 Octroi de contrat – sel abrasif 2025-2026
11. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
13. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 13.1 Plan d'action de la Politique culturelle
 - 13.2 Subvention aux organismes locaux
 - 13.3 Protocole d'entente pour l'utilisation de locaux – autorisation de signature
14. **RÈGLEMENTS**
15. Point d'information
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2025**

255-10-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

La correspondance du mois de septembre 2025, identifiée par le bordereau numéro C-09-2025, est déposée au conseil municipal.

5. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général est déposé séance tenante.

6. DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Les rapports de septembre seront déposés à la prochaine séance du conseil en novembre, avec ceux d'octobre.

7. SUIVI DES DOSSIERS DU MAIRE

8. ADMINISTRATION

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS EN SEPTEMBRE 2025 (CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES)

256-10-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Joël Paquin et unanimement résolu :

QUE ce conseil approuve la liste des déboursés effectués en septembre 2025 (chèques et prélèvements) pour un montant de 151 200,75 \$ ainsi que la liste des salaires nets payés, également pour la même période, pour un montant total de 66 948,70 \$.

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 2 OCTOBRE 2025 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

257-10-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Joël Paquin et unanimement résolu :

QUE ce conseil approuve la liste des comptes à payer au 2 octobre 2025 incluant les factures totalisant 151 006,11 \$.

8.3 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS COMPARATIFS

258-10-2025

CONSIDÉRANT que lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

12271



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose séance tenante les deux états comparatifs requis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Charron et unanimement résolu :

QUE ce présent conseil adopte un premier état qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

QUE ce conseil adopte un second état qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

8.4 SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ

259-10-2025

CONSIDÉRANT un rapport verbal présenté par la direction générale, concernant l'employé n° 04-0108;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Bessette et unanimement résolu :

QUE ce conseil impose une suspension sans solde de cinq (5) journées à l'employé n° 04-0108.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document en découlant au nom de la Municipalité.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICE INCENDIE - ADHÉSION

260-10-2025

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Jean-de-Matha ont conjointement réalisé une étude portant sur la faisabilité de créer une régie intermunicipale de services incendie;

CONSIDÉRANT que cette étude a été complétée et qu'elle recommande la mise en place d'une régie intermunicipale afin d'optimiser les ressources, améliorer la couverture de risques et assurer une gestion plus efficiente des services incendies.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer une entente relative à la création et à l'adhésion à une régie intermunicipale de service incendie avec les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Jean-de-Matha.

9.2 DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET APPLICATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX – SÉCURITÉ MAHIKAN INC.

261-10-2025

CONSIDÉRANT le besoin d'une patrouille pour l'application du règlement sur la circulation routière pour plusieurs chemins municipaux suite à la fermeture du pont de la route 347 enjambant la rivière Noire;

CONSIDÉRANT que les employés de la compagnie Sécurité Mahikan inc. sont habilités à délivrer des constats d'infraction dans les cas où des règlements municipaux sont transgressés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise les employés de la compagnie Sécurité Mahikan inc., à appliquer le règlement municipal n° 820 sur la circulation et ses amendements et à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application dudit règlement.

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU SECTEUR CRIQUE-À-DAVID

262-10-2025

CONSIDÉRANT que la charge maximale du pont du Crique-à-David a été abaissée à 10 tonnes par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la diminution de la charge autorisée sur le pont du Crique-à-David a pour conséquence d'empêcher la circulation des véhicules de déneigement de la municipalité de Saint-Damien (circuit normal et court);

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix pour l'entretien hivernal des chemins du secteur Crique-à-David, à l'ouverture des soumissions, le 19 septembre 2025, la soumission suivante a été déposée :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

Soumissionnaire	Coût (avant taxes) Saison 2025-2026
Excavation Parenteau inc.	5 750 \$/km

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publiques décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et résolu à l'unanimité de :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal du des chemins du secteur Crique-à-David (transport, entreposage, mélange et épandage d'abrasif), pour la saison hivernale 2025-2026 (du 15 octobre 2025 au 15 mai 2026), à Excavation Parenteau inc. pour un montant forfaitaire de 5 750 \$ par kilomètres, avant taxes.

**10.2 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS
DU LAC-MIGUÉ ET DU BOSQUET-DU-LAC**

263-10-2025

CONSIDÉRANT à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et du Bosquet-du-Lac, à l'ouverture des soumissions, le 26 septembre 2025, deux soumissions ont été déposées :

Soumissionnaires	Coût (AVANT taxes) 3 saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028
Entreprises Turenne inc.	65 340 \$
Entreprises Yvon Charron & fils.inc.	58 500 \$

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publiques décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et unanimement résolu :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et du Bosquet-du-lac à Entreprises Yvon Charron & fils inc., pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant forfaitaire de 58 500 \$, avant taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

10.3 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN TESSIER

264-10-2025

CONSIDÉRANT à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal du chemin Tessier, à l'ouverture des soumissions, le 26 septembre 2025, une seule soumission a été déposée :

Soumissionnaire	Coût (AVANT taxes) 3 saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028
Entreprises Turenne inc.	7 500 \$

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publiques décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Bessette et unanimement résolu :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal du chemin Tessier à Entreprises Turenne inc., pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant forfaitaire de 7 500 \$, avant taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

10.4 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DE LA CROIX

265-10-2025

CONSIDÉRANT à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal du chemin de la Croix, à l'ouverture des soumissions, le 26 septembre 2025, deux soumissions ont été déposées :

12275



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

Soumissionnaire	Coût (AVANT taxes) 3 saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028
Martin Drainville	5 832 \$
Entreprises Yvon Charron & fils.inc.	4 950 \$

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publiques décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Charron et unanimement résolu :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal du chemin de la Croix à Entreprises Yvon Charron & fils inc., pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant forfaitaire de 4 950 \$, avant taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

10.5 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DES PLAGES ET DES 1^{ÈRE}, 2^E, 3^E ET 4^E RUES DES PLAGES

266-10-2025

CONSIDÉRANT à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal du chemin des Plages et des 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e rues des Plages, à l'ouverture des soumissions, le 26 septembre 2025, une seule soumission a été déposée :

Soumissionnaire	Coût (AVANT taxes) 3 saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028
Entreprises Turenne inc.	30 000 \$

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publiques décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Charron et unanimentement résolu :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal du chemin des Plages et des 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e rues des Plages à Entreprises Turenne inc., pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant forfaitaire de 30 000 \$, avant taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

10.6 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DES TREMBLES

267-10-2025

CONSIDÉRANT à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal du chemin des Trembles, à l'ouverture des soumissions, le 26 septembre 2025, une seule soumission a été déposée :

Soumissionnaire	Coût (AVANT taxes) 3 saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028
Services Réjean Baril inc.	9 000 \$

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publics décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimentement résolu :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal du chemin des Trembles à Services Réjean Baril inc., pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour un montant forfaitaire de 9 000 \$, avant taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

10.7 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS DU SECTEUR DU LAC GAUTHIER (ZEC DES NYMPHES)

268-10-2025

CONSIDÉRANT à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

l'entretien hivernal des chemins du secteur du lac Gauthier, à l'ouverture des soumissions, le 26 septembre 2025, une seule soumission a été déposée :

Soumissionnaire	Coût (AVANT taxes) 1 saison 2025-2026
Steve Doyle	49 000 \$

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publiques décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacqueline P. Croisetière et unanimement résolu :

QUE ce conseil municipal octroie le contrat d'entretien hivernal des chemins du secteur du lac Gauthier à Steve Doyle, pour la saison hivernale 2025-2026, pour un montant forfaitaire de 49 000 \$, avant taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

10.8 OCTROI DE CONTRAT – SEL ABRASIF 2025-2026

269-10-2025

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation pour la fourniture de sel abrasif pour la saison hivernale 2025-2026, les soumissionnaires suivants ont déposé leur offre comme suit :

Soumissionnaire	Coût à la tonne (avant taxes)
Compass Minerals Canada Corp.	119,55 \$
Sel Frigon	93,40 \$
Sel Warwick	96 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du superviseur des travaux publics, monsieur Jonathan Cusson;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Charron et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accorde le contrat de fourniture de sel abrasif pour la saison hivernale 2025-2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sel Frigon inc., au prix de 93,40 \$/tonne (avant



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

taxes). Ce prix comprenant la fourniture et la livraison du sel.

QUE cette dépense soit payée à même le fond général à partir du poste budgétaire n° 02-330-00-635.

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

270-10-2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est doté d'une Politique culturelle afin d'avoir un cadre de référence pour soutenir le dynamisme culturel qui caractérise la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se doter d'un outil favorisant l'organisation de nos actions culturelles de manière cohérente et intégrée, en valorisant à la fois notre patrimoine local, en soutenant les artistes, et en multipliant les initiatives qui favoriseront la créativité et l'accès à la culture pour tous.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

QUE ce conseil adopte ce plan d'action, comme présenté.

Monsieur le Maire remercie les membres du comité de la Politique culturelle pour leur implication à l'élaboration de ce plan d'action.

13.2 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES LOCAUX

271-10-2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damien est dotée d'une politique de soutien financier et de services aux organismes, associations et comités, lui permettant d'octroyer des subventions;

CONSIDÉRANT que les demandes de soutiens consenties ont pour objectif de servir de levier de développement et de présenter un intérêt évident pour la collectivité damiennoise;

CONSIDÉRANT que les demandes de soutiens financiers consenties et énumérées ci-dessous sont conformes aux critères établis par la Politique de soutien financier aux organismes, associations et comités de la Municipalité;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Loisirs et de la culture, M^{me} Julie Chênevert et du comité de travail des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

QUE soit confirmé un octroi de soutien financier, aux organismes, associations et comités énumérés ci-dessous au montant indiqué dans la présente résolution :

Demandeurs	Montants octroyés
Club de soccer Saint-Gabriel-de-Brandon	558,25 \$
Club de patinage artistique Brandon saison 2024-2025	2 597,01 \$
École Bermon, Programme PPP	916,67 \$
Association du lac Blondin	800 \$
Environnement lac Matambin	500 \$
La Ruche Saint-Damien	1 934,63

**13.3 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION DE LOCAUX –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

272-10-2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Damien et le Centre de service scolaire des Samares reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux (2) organismes, pour une utilisation rationnelle et maximale des locaux, équipements, terrains et aménagements et consentent à les mettre à la disposition de la population dans le cadre des missions respectives des deux organismes, pour la clientèle scolaire d'une part et pour la clientèle municipale d'autre part;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent déterminer aux termes d'un protocole d'entente les conditions et les modalités régissant le partage de leurs installations respectives.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Christiane Beaudry et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Julie Chênevert, soit autorisée à signer au nom de la municipalité de Saint-Damien un protocole d'entente pour l'utilisation de locaux, équipements, terrains et aménagements avec le Centre de service scolaire des Samares.

14. RÈGLEMENTS

15. POINTS D'INFORMATION



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relatives aux opérations administratives. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

273-10-2025

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 20 h 35.

Pierre Charbonneau
Maire

Hugo Allaire
Directeur général

Les résolutions portant les numéros 254-10-2025 à 273-10-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre Charbonneau, maire